



VILLE DE
KINGSEY FALLS

AVIS PUBLIC DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est, par les présentes, donné que lors d'une session ordinaire du conseil municipal qui se tiendra, le lundi 1^{er} août 2022, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 15, rue Caron à Kingsey Falls, et pour donner suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

- Demande de Cascades Canada ULC., représentée par madame Carolanne Fréchette, chargée de projets, concernant les immeubles situés au 405 et 407, boul. Marie-Victorin et au 3, rue Fortier, si la demande était acceptée, d'autoriser l'aménagement du stationnement en accordant les dérogations suivantes :
 - Permettre une allée d'accès ou une rue à 6,12 mètres de largeur plutôt que 6,7 mètres tel qu'indiqué à l'article 9.1.1, alinéa 2, paragraphe 3 du règlement de zonage n° 2021-12, pour des cases de stationnement à 90° avec allée à double sens;
 - Permettre à des cases de stationnement d'être conçues de manière à ce qu'il soit possible d'en sortir en reculant sur la voie publique (rue Fortier), contrairement à ce qui est indiqué à l'article 9.1.4, alinéa 1, paragraphe d) du règlement de zonage n° 2021-12.
- Demande de M. Dominique Boulé concernant l'immeuble situé au 14, rue Boulet, si la demande était acceptée, d'autoriser l'implantation du garage résidentiel :
 - Régularisation de l'implantation du garage résidentiel à 0,83 mètres de la maison alors que le règlement de zonage n° 2021-12 exige un minimum de 3 mètres.

Toute personne ou organisme intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes de dérogations mineures lors de cette assemblée ou en adressant ses questions et/ou commentaires à l'adresse alemieux@kingseyfalls.ca avant le 1^{er} août 2022 à midi.

Donné à Kingsey Falls, ce 8 juillet 2022

Annie Lemieux, directrice générale et greffière